



Appel à manifestation d'intérêt
relatif au plan
« Avenir Montagnes Investissement »



Contexte

Le 27 mai dernier, le Premier ministre a annoncé le **plan « Avenir montagnes »**, qui a pour objectif d'accompagner les territoires de montagne vers une offre touristique résiliente et durable, adaptée aux spécificités de chaque massif.

En effet, outre les impacts du changement climatique qui produisent leurs effets depuis plusieurs années et l'érosion de la biodiversité, grandissante dans ces espaces, la crise sanitaire et les mesures de protection des populations mises en place pour contrôler l'épidémie de Covid, ont mis en exergue la nécessité pour le tourisme de montagne de se renouveler.

La crise agit comme un révélateur des fragilités du tourisme de montagne. Son modèle économique connaît en effet depuis plusieurs années une remise en question et fait face à des défis désormais bien connus et partagés :

- Une forte dépendance aux activités liées à la pratique du ski alpin,
- Une fréquentation hivernale stagnante avec des difficultés à attirer les jeunes clientèles,
- Des problématiques liées à une baisse et une plus grande imprévisibilité de l'enneigement naturel,
- La fragilité des espaces naturels abritant une biodiversité riche et fournissant de nombreux bien et services écosystémiques,
- La nécessité de renforcer la résilience des territoires, de préserver la biodiversité, le patrimoine paysager, d'aller vers plus de sobriété foncière et énergétique et de prévenir les conflits d'usage,
- La fragilité de la ressource en eau lors des étiages d'été avec des problèmes de quantité et de qualité,
- L'exigence de rénover le parc d'hébergement touristique vieillissant et peu commercialisé,
- La prise en compte des attentes clientèles qui évoluent avec une forte demande d'activités diversifiées, de tourisme bas carbone respectueux de l'environnement.

Une des grandes mesures de ce plan « Avenir Montagnes » concerne la création du « **Fonds Avenir Montagnes** », qui comprend deux volets :

- Un volet d'accompagnement de 31 millions d'€ dans le cadre d'Avenir Montagnes Ingénierie, porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), et consacré à l'accompagnement d'une soixantaine de territoires de montagne dans la conception de leurs projets de transition,
- Un volet de soutien à l'investissement de 300 millions d'€, nommé « **Avenir Montagnes Investissement** », financé à parts égales entre l'État et les Régions.

Le présent appel à manifestation d'intérêt concerne ce 2^{ème} volet.

« Avenir Montagnes Investissement » national

150 millions d'€ de crédits Etat et 150 millions d'€ de crédits des Régions sont mobilisés au niveau national sur les territoires de massif pour des projets d'équipements et d'investissements permettant de valoriser les atouts des territoires de montagne dans le cadre du **développement d'une offre de tourisme durable et résiliente**. Parmi ces crédits, 10 millions d'€ de l'Etat seront consacrés à la réalisation et la restauration de 1 000 kilomètres de sentiers ainsi qu'à la protection de la biodiversité.

Les opérations éligibles à ces financements sont des projets d'équipements et d'investissements, permettant de valoriser les atouts des territoires de montagne dans le cadre du développement d'une offre de tourisme durable et résiliente, en lien avec les trois axes du plan Avenir Montagnes.

Les opérations éligibles doivent être situées dans le **périmètre d'un massif**.

Les projets proposés devront s'inscrire dans les trois axes du plan « Avenir Montagnes Investissement », à savoir :

- 1. Favoriser la diversification de l'offre touristique et la conquête de nouvelles clientèles,**
- 2. Accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne,**
- 3. Dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de « lits froids ».**

Les **porteurs éligibles** sont les collectivités territoriales, les établissements publics, les associations, les syndicats mixtes et les entreprises (cf. annexe n°3).

Appel à manifestation d'intérêt « Avenir Montagnes Investissement » massif des Vosges

Pour le massif des Vosges, l'enveloppe du plan Avenir Montagnes Investissement s'élève à **35 millions d'€**, cofinancée à parité Etat-Régions.

Afin d'assurer une bonne diffusion de l'information relative à ce fonds d'investissement auprès de tous les potentiels porteurs de projets du massif des Vosges, **un appel à manifestation d'intérêt (AMI) est proposé aux acteurs du massif des Vosges pour identifier les projets répondant aux objectifs du PAM et susceptibles de bénéficier des crédits de ce plan.**

Ceux-ci doivent présenter des projets en **phase pré-opérationnelle** (démarrage des travaux en 2022, fin des travaux en 2024), **situés dans le périmètre du massif des Vosges** et qui valorisent les atouts de ce territoire de montagne dans le cadre du développement d'une offre touristique durable et résiliente.

L'examen des projets sera particulièrement attentif à :

- l'empreinte carbone des projets,
- leurs conséquences en termes d'artificialisation,
- leurs impacts sur la biodiversité et la ressource en eau, conformément aux engagements de la France (atteindre la neutralité carbone en 2050 et zéro perte nette de biodiversité),
- leurs inscriptions dans une dynamique collective (partenariats développés, cohérence avec d'autres projets du territoire),
- l'utilisation de l'expérience numérique ;
- leur adaptation aux différents publics (jeunes, personnes en situation de handicap,...).

Un seuil minimal de 100 000 € en montant de travaux est fixé pour les projets éligibles.

Les candidatures sont ouvertes du 1^{er} février 2022 au 18 mars 2022.

Les décisions de soutien financier se feront dans le cadre des programmations de crédits du massif des Vosges, et/ou des politiques régionales correspondantes.

Annexes :

- Annexe 1 : Détails des thématiques éligibles dans le massif des Vosges
- Annexe 2 : Modalités de l'appel à manifestation d'intérêt
- Annexe 3 : Formulaire de candidature
- Annexe 4 : Liste des communes situées dans le périmètre du massif des Vosges

Annexe 1 : Détails des thématiques éligibles dans le massif des Vosges (liste indicative des opérations d'investissement éligibles)

Axe 1 : Favoriser la diversification de l'offre touristique toute saison et durable et la conquête de nouvelles clientèles

- Diversification de l'offre de loisir été-hiver et dans une logique toute saison et pleine nature,
- Investissements matériels permettant de conforter le modèle économique des stations par le développement d'activités diversifiées non exclusivement dépendantes du ski alpin et visant une pratique 4 saisons et un élargissement des clientèles,
- Développement des infrastructures sportives durables dans une logique toute saison,
- Valorisation du patrimoine architectural et vernaculaire du massif,
- Modernisation de l'offre muséographique notamment par l'expérience numérique,
- Equipements relatifs à la promotion du tourisme industriel et artisanal et/ou mettant en valeur les savoir-faire emblématiques du massif des Vosges,
- Rénovation ou modernisation des établissements thermaux, montée en gamme ou diversification de l'offre des stations thermales, mise en valeur du patrimoine historique, naturel et bâti des stations thermales,
- Elaboration et structuration d'une offre à destination du public jeune,
- Aménagement d'aires de stationnement perméables et végétalisés au départ des pistes d'itinérance.

Axe 2 : Accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne

Soutien à la transition écologique des activités et de la protection de la biodiversité (aménagement et restauration des sentiers de montagne, protection des espèces emblématiques des territoires de montagne en limitant les dérangements liés notamment aux activités de pleine nature ou à la pollution lumineuse) :

- Aménagement en vue de développer un éco-tourisme,
- Restructuration de sites touristiques et zones sensibles afin de lutter contre la dégradation des milieux (mise en place de barrières, mise en défens, disposition de préservation de la biodiversité),
- Amélioration de la signalétique et balisage afin de préserver la faune et la flore (zone d'interprétation, panneau d'entrée de circuit...),
- Développement de mobilités durables (mobilité électrique, à la demande, bagagerie) sur les sites touristiques du massif, entre les stations et les gares, etc...,
- Restauration et aménagement des refuges de montagne permettant l'amélioration de leurs performances énergétiques (par exemple : récupération des eaux de pluie, isolation, équipements permettant la réduction des consommations...),
- Restauration et aménagement des zones humides et aquifères.

Axe 3 : Dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de « lits froids

La rénovation de certains hébergements touristiques (hébergements de tourisme social, refuges de montagne, hébergements de plein air, hôtelleries familiales, etc.) est une nécessité, comme la création ou la rénovation d'hébergements de saisonniers, ou encore la reconversion d'hébergements touristiques en hébergements saisonniers :

- Mise en place de maison des propriétaires afin d'apporter conseils et accompagnement aux propriétaires privés de station afin de rénover leur bien à des fins de location touristique,
- Rénovation ou aménagement de gîtes de grande capacité (supérieurs à 12 lits), de l'hôtellerie, selon des normes et critères éco-durables (nouvelle construction non éligible) ;
- Modernisation de l'offre d'hébergement (bivouac, hébergement de plein air) par une offre écoresponsable et durable,
- Restauration globale des centres de vacances afin d'accueillir des séjours éducatifs à la montagne (colos de vacances) selon des normes et critères éco-durables,
- Réhabilitation de friches en hébergements touristiques.

Volet spécifique :

Réalisation et restauration de sentiers et protection de la biodiversité

Une enveloppe d'au moins 822 222 d'euros (crédits Etat) sera consacrée en 2022 à la réalisation et la restauration des sentiers de montagne ainsi qu'à la protection et la valorisation de la biodiversité dans le massif des Vosges.

Ce volet spécifique poursuit deux objectifs complémentaires :

1- Restaurer des sentiers de montagne et valoriser la biodiversité des espaces traversés

Les projets présentés doivent s'inscrire dans un schéma global et cohérent d'itinérance. Seront privilégiées les opérations collectives ou mutualisées (regroupement de plusieurs chantiers) afin de favoriser la réflexion à l'échelle d'un territoire plus large et éviter l'émiettement des projets. Sont visés également les travaux permettant de constituer des boucles en proximité immédiate de station accueillant la majeure partie de la capacité d'hébergement touristique d'une destination afin de contribuer à la transition de l'offre touristique.

On entendra par « sentiers de montagne », tout linéaire inaccessible aux véhicules motorisés, traversant un espace naturel et permettant la pratique d'activités en pleine nature de type randonnée pédestre, équestre ou à vélo. Les chemins forestiers, pistes pastorales et chemins ruraux carrossables ne sont concernés par la mesure que dans le cas où ils constituent une portion de jonction d'itinéraire d'un sentier de montagne.

2- Préserver la biodiversité exceptionnelle des territoires de montagne :

Accélérer les investissements permettant de réduire l'empreinte environnementale des équipements, des aménagements et des activités.

Les projets visés portent sur :

- **Les études et travaux de restauration de sentiers** permettant de réhabiliter les milieux naturels et rétablir le fonctionnement des écosystèmes dégradés, maîtriser les effets de la fréquentation touristique et de gérer les flux, de viabiliser des itinéraires, de ralentir l'érosion des sols et de les stabiliser, de reconstituer la végétation naturelle. Les aménagements retenus devront éviter dans la mesure du possible l'apport d'éléments exogènes (végétaux, matériaux, ..) et privilégier les solutions fondées sur la nature ;
- **L'aménagement de sentiers et les équipements permettant la création de parcours d'effort gradué pour la découverte de la biodiversité, du patrimoine naturel et paysager**, selon une approche qualitative et respectueuse des espaces traversés (espaces naturels et agricoles, faune, flore, habitats naturels, paysages...) : aménagement de tronçons ou de connexions entre sentiers pour assurer la continuité de parcours,

amélioration des accès aux sentiers et mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, adaptation de tracés pour prévenir les impacts sur la biodiversité, pour tenir compte des zones d'intérêt patrimonial ou d'usages agro-pastoraux, , balisage, les travaux de sécurisation, création et diffusion d'outils de promotion des itinéraires ... ;

- Les **équipements pédagogiques et/ou ludiques permettant de faire connaître et valoriser la biodiversité, le patrimoine naturel et paysager, et de rendre le public acteur de leur préservation : actions d'information et de sensibilisation du public** sur des itinéraires existants ou nouvellement créés, auprès des publics amateurs d'activités de pleine nature (signalétique, panneaux, belvédères, équipements d'observation du ciel, applications numériques associés à ces équipements, supports de vulgarisation scientifique innovants ...) ;
- Les **aménagements et équipements visant la protection de la biodiversité**, ainsi que l'évitement du dérangement de la faune et de la flore : instauration de zones de quiétude, et information et sensibilisation du public, limitation de l'accès à certaines zones, signalisation, matérialisation de câbles et grillages pour éviter les collisions, balisages d'itinéraires, déviation d'itinéraires, mise en défens, lutte contre la pollution notamment lumineuse...

Un seuil minimal de 100 000 € en montant de travaux (et non d'études) est fixé pour les projets éligibles.

Annexe 2 : Modalités de l'appel à manifestation d'intérêt

Les porteurs éligibles sont :

Les collectivités territoriales, les établissements publics, les associations, les syndicats mixtes, les entreprises.

Déroulement de la procédure :

La procédure par appel à manifestation d'intérêt comprend les phases suivantes:

- **Diffusion de l'AMI :**
 - envoi par voie dématérialisée de l'AMI aux différents porteurs éligibles du massif des Vosges (communes et EPCI, associations, PNR, entreprises,...) par le commissariat à l'aménagement du massif des Vosges ;
- **Envoi des formulaires de candidature :**

Les porteurs de projet sont invités à envoyer, par voie dématérialisée, leur candidature (annexe 3) avant le **18 mars 2022** à l'adresse suivante : massif.vosges@anct.gouv.fr
- **Pré-sélection technique des projets :**
 - entre le 21 mars et le 1^{er} avril par le comité de pré-sélection technique (Etat, Régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté)
 - sélection au regard des critères du PAM (p.3 et 4) ;
 - retour aux porteurs de projets pour le 8 avril 2022.
- **Dépôt des dossiers de demande de subvention :**

Pour les projets retenus, les dossiers de demande de subvention complets seront à déposer avant le **29 avril 2022** par voie dématérialisée (lien transmis ultérieurement).
- **Sélection définitive des projets :**
 - Décision définitive apportée au porteur : **mi-juin 2022**.

Annexe 3 : Formulaire de candidature

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET :

Nom :

Adresse :

Forme juridique (*collectivité territoriale, établissement public, groupement d'intérêt public, association loi 1901, autre*) :

Responsable opérationnel (nom, coordonnées téléphonique et mail) :

DESCRIPTION DU PROJET :

Thématique du plan Avenir Montagnes :

- ☐ favoriser la diversification de l'offre touristique et la conquête de nouvelles clientèles
- ☐ accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne
- ☐ dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de « lits froids »

Intitulé du projet (titre) :

Localisation du projet :

Descriptif (*objectifs, enjeux, partenariats envisagés, ...*) :

Résultats attendus (*mesurables et quantifiables*):

CALENDRIER DE REALISATION :

Date prévisionnelle de commencement de l'opération (*signature bon de commande, de devis, ...*):

Date prévisionnelle de fin d'opération :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET :

Coût du projet (*préciser si HT ou TTC*) :

Montant de la subvention sollicitée :

- au commissariat du massif des Vosges (FNADT massif) :
- à la Région (*service à préciser*):
- au conseil départemental (*service à préciser*):
- au titre du FEDER Massif des Vosges :
- autres :

Remarque : Des documents de présentation complémentaires du projet peuvent être transmis, si disponibles.

**Annexe 4 : Liste des communes situées dans le périmètre
du massif des Vosges**

Nom	Dép.	Département
Angomont	54	Meurthe et Moselle
Baccarat	54	Meurthe et Moselle
Badonviller	54	Meurthe et Moselle
Bertrambois	54	Meurthe et Moselle
Bertrichamps	54	Meurthe et Moselle
Bionville	54	Meurthe et Moselle
Bréménil	54	Meurthe et Moselle
Cirey-sur-Vezouze	54	Meurthe et Moselle
Deneuvre	54	Meurthe et Moselle
Fenneviller	54	Meurthe et Moselle
Lachapelle	54	Meurthe et Moselle
Merviller	54	Meurthe et Moselle
Neufmaisons	54	Meurthe et Moselle
Neuviller-lès-Badonviller	54	Meurthe et Moselle
Parux	54	Meurthe et Moselle
Petitmont	54	Meurthe et Moselle
Pexonne	54	Meurthe et Moselle
Pierre-Percée	54	Meurthe et Moselle
Raon-lès-Leau	54	Meurthe et Moselle
Saint-Maurice-aux-Forges	54	Meurthe et Moselle
Sainte-Pôle	54	Meurthe et Moselle
Saint-Sauveur	54	Meurthe et Moselle
Tanconville	54	Meurthe et Moselle
Thiaville-sur-Meurthe	54	Meurthe et Moselle
Vacqueville	54	Meurthe et Moselle
Val-et-Châtillon	54	Meurthe et Moselle
Veney	54	Meurthe et Moselle
Abreschviller	57	Moselle
Arzviller	57	Moselle
Baerenthal	57	Moselle
Bitche	57	Moselle
Bousseviller	57	Moselle
Breidenbach	57	Moselle
Dabo	57	Moselle

Nom	Dép.	Département
Danne-et-Quatre-Vents	57	Moselle
Dannelbourg	57	Moselle
Éguelshardt	57	Moselle
Enchenberg	57	Moselle
Epping	57	Moselle
Erching	57	Moselle
Garrebourg	57	Moselle
Goetzenbruck	57	Moselle
Guntzviller	57	Moselle
Hanviller	57	Moselle
Harreberg	57	Moselle
Hartzviller	57	Moselle
Haselbourg	57	Moselle
Haspelschiedt	57	Moselle
Henridorff	57	Moselle
Hommert	57	Moselle
Hottviller	57	Moselle
Hultehouse	57	Moselle
Lafrimbolle	57	Moselle
Lambach	57	Moselle
Lemberg	57	Moselle
Lengelsheim	57	Moselle
Liederschiedt	57	Moselle
Loutzviller	57	Moselle
Lutzelbourg	57	Moselle
Meisenthal	57	Moselle
Métairies-Saint-Quirin	57	Moselle
Montbronn	57	Moselle
Mouterhouse	57	Moselle
Niderhoff	57	Moselle
Nousseviller-lès-Bitche	57	Moselle
Obergailbach	57	Moselle
Ormersviller	57	Moselle
Phalsbourg	57	Moselle
Philippsbourg	57	Moselle
Plaine-de-Walsch	57	Moselle
Rahling	57	Moselle
Reyersviller	57	Moselle
Rimling	57	Moselle
Rolbing	57	Moselle

Nom	Dép.	Département
Roppeviller	57	Moselle
Saint-Louis	57	Moselle
Saint-Louis-lès-Bitche	57	Moselle
Saint-Quirin	57	Moselle
Schorbach	57	Moselle
Schweyen	57	Moselle
Siersthal	57	Moselle
Soucht	57	Moselle
Sturzelbronn	57	Moselle
Troisfontaines	57	Moselle
Turquestein-Blancrupt	57	Moselle
Vasperviller	57	Moselle
Vilsberg	57	Moselle
Volmunster	57	Moselle
Voyer	57	Moselle
Waldhouse	57	Moselle
Walschbronn	57	Moselle
Walscheid	57	Moselle
Albé	67	Bas-Rhin
Sommerau	67	Bas-Rhin
Andlau	67	Bas-Rhin
Barembach	67	Bas-Rhin
Barr	67	Bas-Rhin
Basseberg	67	Bas-Rhin
Bellefosse	67	Bas-Rhin
Belmont	67	Bas-Rhin
Blancherupt	67	Bas-Rhin
Boersch	67	Bas-Rhin
Bourg-Bruche	67	Bas-Rhin
Breitenau	67	Bas-Rhin
Breitenbach	67	Bas-Rhin
La Broque	67	Bas-Rhin
Butten	67	Bas-Rhin
Cleebourg	67	Bas-Rhin
Climbach	67	Bas-Rhin
Colroy-la-Roche	67	Bas-Rhin
Cosswiller	67	Bas-Rhin
Dambach	67	Bas-Rhin
Dambach-la-Ville	67	Bas-Rhin
Dieffenbach-au-Val	67	Bas-Rhin

Nom	Dép.	Département
Diemerigen	67	Bas-Rhin
Dimbsthal	67	Bas-Rhin
Dinsheim-sur-Bruche	67	Bas-Rhin
Dossenheim-sur-Zinsel	67	Bas-Rhin
Drachenbronn-Birlenbach	67	Bas-Rhin
Eckartswiller	67	Bas-Rhin
Wangenbourg-Engenthal	67	Bas-Rhin
Erckartswiller	67	Bas-Rhin
Ernolsheim-lès-Saverne	67	Bas-Rhin
Eschbourg	67	Bas-Rhin
Fouchy	67	Bas-Rhin
Fouday	67	Bas-Rhin
Froeschwiller	67	Bas-Rhin
Frohmuhl	67	Bas-Rhin
Goersdorf	67	Bas-Rhin
Grandfontaine	67	Bas-Rhin
Grendelbruch	67	Bas-Rhin
Gresswiller	67	Bas-Rhin
Haegen	67	Bas-Rhin
Heiligenberg	67	Bas-Rhin
Heiligenstein	67	Bas-Rhin
Hengwiller	67	Bas-Rhin
Hinsbourg	67	Bas-Rhin
Le Hohwald	67	Bas-Rhin
Ingwiller	67	Bas-Rhin
Keffenach	67	Bas-Rhin
Kutzenhausen	67	Bas-Rhin
Lalaye	67	Bas-Rhin
Lampertsloch	67	Bas-Rhin
Langensoultzbach	67	Bas-Rhin
Lembach	67	Bas-Rhin
Lichtenberg	67	Bas-Rhin
Lobsann	67	Bas-Rhin
Lohr	67	Bas-Rhin
Lutzelhouse	67	Bas-Rhin
Maisonsgoutte	67	Bas-Rhin
Memmelschoffen	67	Bas-Rhin
Merkwiller-Pechelbronn	67	Bas-Rhin
Mollkirch	67	Bas-Rhin
Muhlbach-sur-Bruche	67	Bas-Rhin

Nom	Dép.	Département
Natzwiller	67	Bas-Rhin
Neubois	67	Bas-Rhin
Neuve-Église	67	Bas-Rhin
Neuviller-la-Roche	67	Bas-Rhin
Neuwiller-lès-Saverne	67	Bas-Rhin
Niederbronn-les-Bains	67	Bas-Rhin
Niederhaslach	67	Bas-Rhin
Niedersteinbach	67	Bas-Rhin
Oberbronn	67	Bas-Rhin
Oberhaslach	67	Bas-Rhin
Obersteinbach	67	Bas-Rhin
Offwiller	67	Bas-Rhin
Orschwiller	67	Bas-Rhin
Otterthal	67	Bas-Rhin
Ottrott	67	Bas-Rhin
Petersbach	67	Bas-Rhin
La Petite-Pierre	67	Bas-Rhin
Pfalzweyer	67	Bas-Rhin
Plaine	67	Bas-Rhin
Preuschdorf	67	Bas-Rhin
Puberg	67	Bas-Rhin
Ranrupt	67	Bas-Rhin
Ratzwiller	67	Bas-Rhin
Reichsfeld	67	Bas-Rhin
Reichshoffen	67	Bas-Rhin
Reinhardsmunster	67	Bas-Rhin
Reipertswiller	67	Bas-Rhin
Romanswiller	67	Bas-Rhin
Rosenwiller	67	Bas-Rhin
Rosheim	67	Bas-Rhin
Rosteig	67	Bas-Rhin
Rothau	67	Bas-Rhin
Rothbach	67	Bas-Rhin
Rott	67	Bas-Rhin
Russ	67	Bas-Rhin
Saales	67	Bas-Rhin
Saint-Blaise-la-Roche	67	Bas-Rhin
Saint-Jean-Saverne	67	Bas-Rhin
Saint-Martin	67	Bas-Rhin
Saint-Maurice	67	Bas-Rhin

Nom	Dép.	Département
Saint-Nabor	67	Bas-Rhin
Saint-Pierre-Bois	67	Bas-Rhin
Saulxures	67	Bas-Rhin
Saverne	67	Bas-Rhin
Scherwiller	67	Bas-Rhin
Schirmeck	67	Bas-Rhin
Schoenbourg	67	Bas-Rhin
Solbach	67	Bas-Rhin
Sparsbach	67	Bas-Rhin
Steige	67	Bas-Rhin
Still	67	Bas-Rhin
Struth	67	Bas-Rhin
Thanvillé	67	Bas-Rhin
Tieffenbach	67	Bas-Rhin
Triembach-au-Val	67	Bas-Rhin
Urbeis	67	Bas-Rhin
Urmatt	67	Bas-Rhin
La Vancelle	67	Bas-Rhin
Villé	67	Bas-Rhin
Volksberg	67	Bas-Rhin
Waldersbach	67	Bas-Rhin
Waldhambach	67	Bas-Rhin
Weinbourg	67	Bas-Rhin
Weislingen	67	Bas-Rhin
Weiterswiller	67	Bas-Rhin
Westhoffen	67	Bas-Rhin
Wildersbach	67	Bas-Rhin
Wimmenau	67	Bas-Rhin
Windstein	67	Bas-Rhin
Wingen	67	Bas-Rhin
Wingen-sur-Moder	67	Bas-Rhin
Wisches	67	Bas-Rhin
Wissembourg	67	Bas-Rhin
Woerth	67	Bas-Rhin
Zinswiller	67	Bas-Rhin
Zittersheim	67	Bas-Rhin
Ammerschwihr	68	Haut-Rhin
Aspach-Michelbach	68	Haut-Rhin
Aubure	68	Haut-Rhin
Bendorf	68	Haut-Rhin

Nom	Dép.	Département
Bergheim	68	Haut-Rhin
Bergholtz	68	Haut-Rhin
Bergholtzell	68	Haut-Rhin
Bettlach	68	Haut-Rhin
Biederthal	68	Haut-Rhin
Bitschwiller-lès-Thann	68	Haut-Rhin
Le Bonhomme	68	Haut-Rhin
Bourbach-le-Bas	68	Haut-Rhin
Bourbach-le-Haut	68	Haut-Rhin
Bouxwiller	68	Haut-Rhin
Breitenbach-Haut-Rhin	68	Haut-Rhin
Buhl	68	Haut-Rhin
Courtavon	68	Haut-Rhin
Dolleren	68	Haut-Rhin
Durlinsdorf	68	Haut-Rhin
Durmenach	68	Haut-Rhin
Eguisheim	68	Haut-Rhin
Eschbach-au-Val	68	Haut-Rhin
Fellering	68	Haut-Rhin
Ferrette	68	Haut-Rhin
Fislis	68	Haut-Rhin
Fréland	68	Haut-Rhin
Geishouse	68	Haut-Rhin
Goldbach-Altenbach	68	Haut-Rhin
Griesbach-au-Val	68	Haut-Rhin
Gueberschwihr	68	Haut-Rhin
Guebwiller	68	Haut-Rhin
Guewenheim	68	Haut-Rhin
Gunsbach	68	Haut-Rhin
Hartmannswiller	68	Haut-Rhin
Hattstatt	68	Haut-Rhin
Herrlisheim-près-Colmar	68	Haut-Rhin
Hohrod	68	Haut-Rhin
Hunawihr	68	Haut-Rhin
Husseren-les-Châteaux	68	Haut-Rhin
Husseren-Wesserling	68	Haut-Rhin
Jungholtz	68	Haut-Rhin
Katzenthal	68	Haut-Rhin
Kaysersberg Vignoble	68	Haut-Rhin
Kiffis	68	Haut-Rhin

Nom	Dép.	Département
Kirchberg	68	Haut-Rhin
Koestlach	68	Haut-Rhin
Kruth	68	Haut-Rhin
Labaroche	68	Haut-Rhin
Lapoutroie	68	Haut-Rhin
Lautenbach	68	Haut-Rhin
Lautenbachzell	68	Haut-Rhin
Lauw	68	Haut-Rhin
Leimbach	68	Haut-Rhin
Levoncourt	68	Haut-Rhin
Liebsdorf	68	Haut-Rhin
Lièpvre	68	Haut-Rhin
Ligsdorf	68	Haut-Rhin
Linsdorf	68	Haut-Rhin
Linthal	68	Haut-Rhin
Lucelle	68	Haut-Rhin
Luttenbach-près-Munster	68	Haut-Rhin
Lutter	68	Haut-Rhin
Malmerspach	68	Haut-Rhin
Masevaux-Niederbruck	68	Haut-Rhin
Metzeral	68	Haut-Rhin
Mittlach	68	Haut-Rhin
Mitzach	68	Haut-Rhin
Moernach	68	Haut-Rhin
Mollau	68	Haut-Rhin
Mooslargue	68	Haut-Rhin
Moosch	68	Haut-Rhin
Haut Soultzbach (Le)	68	Haut-Rhin
Muespach	68	Haut-Rhin
Muespach-le-Haut	68	Haut-Rhin
Muhlbach-sur-Munster	68	Haut-Rhin
Munster	68	Haut-Rhin
Murbach	68	Haut-Rhin
Niedermorschwihr	68	Haut-Rhin
Oberbruck	68	Haut-Rhin
Oberlarg	68	Haut-Rhin
Obermorschwihr	68	Haut-Rhin
Oderen	68	Haut-Rhin
Oltingue	68	Haut-Rhin
Orbey	68	Haut-Rhin

Nom	Dép.	Département
Orschwihr	68	Haut-Rhin
Osenbach	68	Haut-Rhin
Pfaffenheim	68	Haut-Rhin
Raetersdorf	68	Haut-Rhin
Rammersmatt	68	Haut-Rhin
Ranspach	68	Haut-Rhin
Ribeauvillé	68	Haut-Rhin
Rimbach-près-Guebwiller	68	Haut-Rhin
Rimbach-près-Masevaux	68	Haut-Rhin
Rimbachzell	68	Haut-Rhin
Riquewihr	68	Haut-Rhin
Roderen	68	Haut-Rhin
Rodern	68	Haut-Rhin
Rombach-le-Franc	68	Haut-Rhin
Roppentzwiller	68	Haut-Rhin
Rouffach	68	Haut-Rhin
Saint-Amarin	68	Haut-Rhin
Sainte-Croix-aux-Mines	68	Haut-Rhin
Saint-Hippolyte	68	Haut-Rhin
Sainte-Marie-aux-Mines	68	Haut-Rhin
Sentheim	68	Haut-Rhin
Sewen	68	Haut-Rhin
Sickert	68	Haut-Rhin
Sondernach	68	Haut-Rhin
Sondersdorf	68	Haut-Rhin
Soppe-le-Bas	68	Haut-Rhin
Soultz-Haut-Rhin	68	Haut-Rhin
Soultzbach-les-Bains	68	Haut-Rhin
Soultzeren	68	Haut-Rhin
Soultzmatt	68	Haut-Rhin
Steinbach	68	Haut-Rhin
Storckensohn	68	Haut-Rhin
Stosswihr	68	Haut-Rhin
Thann	68	Haut-Rhin
Thannenkirch	68	Haut-Rhin
Turckheim	68	Haut-Rhin
Uffholtz	68	Haut-Rhin
Urbès	68	Haut-Rhin
Vieux-Ferrette	68	Haut-Rhin
Vieux-Thann	68	Haut-Rhin

Nom	Dép.	Département
Voegtlinshoffen	68	Haut-Rhin
Walbach	68	Haut-Rhin
Wasserbourg	68	Haut-Rhin
Wattwiller	68	Haut-Rhin
Wegscheid	68	Haut-Rhin
Werentzhouse	68	Haut-Rhin
Westhalten	68	Haut-Rhin
Wettolsheim	68	Haut-Rhin
Wihr-au-Val	68	Haut-Rhin
Wildenstein	68	Haut-Rhin
Willer-sur-Thur	68	Haut-Rhin
Winkel	68	Haut-Rhin
Wintzenheim	68	Haut-Rhin
Wolschwiller	68	Haut-Rhin
Wuenheim	68	Haut-Rhin
Zimmerbach	68	Haut-Rhin
Amage	70	Haute-Saône
Amont-et-Effreney	70	Haute-Saône
Belfahy	70	Haute-Saône
Belmont	70	Haute-Saône
Belonchamp	70	Haute-Saône
Belverne	70	Haute-Saône
Beulotte-Saint-Laurent	70	Haute-Saône
La Bruyère	70	Haute-Saône
Champagney	70	Haute-Saône
Chenebier	70	Haute-Saône
Clairegoutte	70	Haute-Saône
Corravillers	70	Haute-Saône
Courmont	70	Haute-Saône
Échavanne	70	Haute-Saône
Écromagny	70	Haute-Saône
Errevet	70	Haute-Saône
Esmoulières	70	Haute-Saône
Étobon	70	Haute-Saône
Faucogney-et-la-Mer	70	Haute-Saône
Les Fessey	70	Haute-Saône
Fougerolles-Saint-Valbert	70	Haute-Saône
Frahier-et-Chatebier	70	Haute-Saône
Frédéric-Fontaine	70	Haute-Saône
Fresse	70	Haute-Saône

Nom	Dép.	Département
Haut-du-Them-Château-Lambert	70	Haute-Saône
La Lanterne-et-les-Armonts	70	Haute-Saône
La Longine	70	Haute-Saône
Mélisey	70	Haute-Saône
La Montagne	70	Haute-Saône
Montessaux	70	Haute-Saône
Plancher-Bas	70	Haute-Saône
Plancher-les-Mines	70	Haute-Saône
La Proiselière-et-Langle	70	Haute-Saône
Raddon-et-Chapendu	70	Haute-Saône
Ronchamp	70	Haute-Saône
La Rosière	70	Haute-Saône
Saint-Barthélemy	70	Haute-Saône
Saint-Bresson	70	Haute-Saône
Sainte-Marie-en-Chanois	70	Haute-Saône
Servance-Miellin	70	Haute-Saône
Ternuay-Melay-et-Saint-Hilaire	70	Haute-Saône
La Voivre	70	Haute-Saône
Allarmont	88	Vosges
Anould	88	Vosges
Arrentès-de-Corcieux	88	Vosges
Ban-de-Laveline	88	Vosges
Ban-de-Sapt	88	Vosges
Barbey-Seroux	88	Vosges
Basse-sur-le-Rupt	88	Vosges
Beauménil	88	Vosges
Bellefontaine	88	Vosges
Belmont-sur-Buttant	88	Vosges
Belval	88	Vosges
Bertrimoutier	88	Vosges
Le Beulay	88	Vosges
Biffontaine	88	Vosges
Bois-de-Champ	88	Vosges
La Bourgonce	88	Vosges
La Bresse	88	Vosges
Brouvelieures	88	Vosges
Bruyères	88	Vosges
Bussang	88	Vosges
Celles-sur-Plaine	88	Vosges
Champdray	88	Vosges

Nom	Dép.	Département
Champ-le-Duc	88	Vosges
La Chapelle-devant-Bruyères	88	Vosges
Châtas	88	Vosges
Cheniménil	88	Vosges
Ban-sur-Meurthe-Clefcy	88	Vosges
Cleurie	88	Vosges
Coinches	88	Vosges
Combrimont	88	Vosges
Corcieux	88	Vosges
Cornimont	88	Vosges
La Croix-aux-Mines	88	Vosges
Denipaire	88	Vosges
Deycimont	88	Vosges
Docelles	88	Vosges
Domfaing	88	Vosges
Dommartin-lès-Remiremont	88	Vosges
Éloyes	88	Vosges
Entre-deux-Eaux	88	Vosges
Étival-Clairefontaine	88	Vosges
Faucompierre	88	Vosges
Fays	88	Vosges
Ferdrupt	88	Vosges
Fiménil	88	Vosges
La Forge	88	Vosges
Fraize	88	Vosges
Frapelle	88	Vosges
Fremifontaine	88	Vosges
Fresse-sur-Moselle	88	Vosges
Gemaingoutte	88	Vosges
Gérardmer	88	Vosges
Gerbamont	88	Vosges
Gerbépal	88	Vosges
Girmont-Val-d'Ajol	88	Vosges
La Grande-Fosse	88	Vosges
Grandrupt	88	Vosges
Granges-Aumontzey	88	Vosges
Herpelmont	88	Vosges
La Houssière	88	Vosges
Hurbache	88	Vosges
Jarménil	88	Vosges

Nom	Dép.	Département
Jussarupt	88	Vosges
Laval-sur-Vologne	88	Vosges
Laveline-devant-Bruyères	88	Vosges
Laveline-du-Houx	88	Vosges
Lépanges-sur-Vologne	88	Vosges
Lesseux	88	Vosges
Liézey	88	Vosges
Lubine	88	Vosges
Lusse	88	Vosges
Luvigny	88	Vosges
Mandray	88	Vosges
Ménil-de-Senones	88	Vosges
Le Ménil	88	Vosges
Le Mont	88	Vosges
Mortagne	88	Vosges
Moussey	88	Vosges
Moyenmoutier	88	Vosges
Nayemont-les-Fosses	88	Vosges
La Neuveville-devant-Lépanges	88	Vosges
Neuvillers-sur-Fave	88	Vosges
Nompatelize	88	Vosges
Pair-et-Grandrupt	88	Vosges
La Petite-Fosse	88	Vosges
La Petite-Raon	88	Vosges
Plainfaing	88	Vosges
Plombières-les-Bains	88	Vosges
Les Poulières	88	Vosges
Pouxoux	88	Vosges
Prey	88	Vosges
Provençères-et-Colroy	88	Vosges
Le Puid	88	Vosges
Ramonchamp	88	Vosges
Raon-aux-Bois	88	Vosges
Raon-L'Étape	88	Vosges
Raon-sur-Plaine	88	Vosges
Raves	88	Vosges
Rehaupal	88	Vosges
Remiremont	88	Vosges
Remomeix	88	Vosges
Rochesson	88	Vosges

Nom	Dép.	Département
Les Rouges-Eaux	88	Vosges
Le Roulier	88	Vosges
Rupt-sur-Moselle	88	Vosges
Saint-Amé	88	Vosges
Saint-Benoît-la-Chipotte	88	Vosges
Saint-Dié-des-Vosges	88	Vosges
Saint-Étienne-lès-Remiremont	88	Vosges
Saint-Jean-d'Ormont	88	Vosges
Saint-Léonard	88	Vosges
Sainte-Marguerite	88	Vosges
Saint-Maurice-sur-Moselle	88	Vosges
Saint-Michel-sur-Meurthe	88	Vosges
Saint-Nabord	88	Vosges
Saint-Remy	88	Vosges
Saint-Stail	88	Vosges
La Salle	88	Vosges
Sapois	88	Vosges
Le Saulcy	88	Vosges
Saulcy-sur-Meurthe	88	Vosges
Saulxures-sur-Moselotte	88	Vosges
Senones	88	Vosges
Le Syndicat	88	Vosges
Taintrux	88	Vosges
Tendon	88	Vosges
Thiéfosse	88	Vosges
Le Thillot	88	Vosges
Le Tholy	88	Vosges
Vagney	88	Vosges
Le Val-d'Ajol	88	Vosges
Le Valtin	88	Vosges
Vecoux	88	Vosges
Ventron	88	Vosges
Le Vermont	88	Vosges
Vervezelle	88	Vosges
Vexaincourt	88	Vosges
Vienville	88	Vosges
Vieux-Moulin	88	Vosges
La Voivre	88	Vosges
Wisembach	88	Vosges
Xamontarupt	88	Vosges

Nom	Dép.	Département
Xonrupt-Longemer	88	Vosges
Anjoutey	90	Territoire de Belfort
Auxelles-Bas	90	Territoire de Belfort
Auxelles-Haut	90	Territoire de Belfort
Bourg-sous-Châtelet	90	Territoire de Belfort
Chaux	90	Territoire de Belfort
Éloie	90	Territoire de Belfort
Étueffont	90	Territoire de Belfort
Évette-Salbert	90	Territoire de Belfort
Felon	90	Territoire de Belfort
Giromagny	90	Territoire de Belfort
Grosmagny	90	Territoire de Belfort
Lachapelle-sous-Chaux	90	Territoire de Belfort
Lachapelle-sous-Rougemont	90	Territoire de Belfort